



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

---










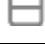


**Travaux de rénovation de la chaufferie du bâtiment  
ABBAYE du campus de Cluny  
CL26.44**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
vendredi 26 juin 2026 à 12:00

**Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers  
Service achats et commande publique  
151 BOULEVARD DE L'HOPITAL  
75013 PARIS**

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

|   |                                     |  |
|---|-------------------------------------|--|
|    | <b>Objet</b>                        | Travaux de rénovation de la chaufferie du bâtiment ABBAYE du campus de Cluny |
|    | <b>Mode de passation</b>            | Procédure adaptée ouverte  |
|    | <b>Type de contrat</b>              | Marché public  |
|    | <b>Délai de validité des offres</b> | 120 jours  |
|    | <b>Forme de groupement</b>          | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire                          |
|    | <b>Variantes</b>                    | Sans   |
|    | <b>PSE</b>                          | Sans   |
|    | <b>Clauses sociales</b>             | Sans   |
|    | <b>Clauses environnementales</b>    | Sans   |
|   | <b>Durée / Délai</b>                | 16 semaines  |
|  | <b>Négociation</b>                  | Avec   |
|  | <b>Visite sur site</b>              | Visite obligatoire   |

## SOMMAIRE

|   |   |
|---|---|
| 1 - Objet et étendue de la consultation .....                   | 4 |
| 1.1 - Objet.....  | 4 |
| 1.2 - Mode de passation .....                                   | 4 |
| 1.3 - Type et forme de contrat .....                            | 4 |
| 1.4 - Décomposition de la consultation .....                    | 4 |
| 1.5 - Nomenclature.....   | 4 |
| 2 - Conditions de la consultation .....                         | 4 |
| 2.1 - Délai de validité des offres.....                         | 4 |
| 2.2 - Forme juridique du groupement.....                        | 4 |
| 2.3 - Variantes .....   | 4 |
| 3 - Les intervenants .....                                      | 4 |
| 3.1 - Maîtrise d'œuvre .....                                    | 4 |
| 3.2 - Contrôle technique.....                                   | 4 |
| 3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....  | 5 |
| 4 - Conditions relatives au contrat .....                       | 5 |
| 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....               | 5 |
| 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement..... | 5 |
| 5 - Contenu du dossier de consultation .....                    | 5 |
| 6 - Présentation des candidatures et des offres .....           | 5 |
| 6.1 - Documents à produire.....                                 | 5 |
| 6.2 - Visites sur site .....                                    | 6 |
| 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....              | 7 |
| 7.1 - Transmission électronique .....                           | 7 |
| 7.2 - Transmission sous support papier .....                    | 8 |
| 8 - Examen des candidatures et des offres .....                 | 8 |
| 8.1 - Sélection des candidatures .....                          | 8 |
| 8.2 - Attribution des marchés .....                             | 8 |
| 8.3 - Suite à donner à la consultation .....                    | 9 |
| 9 - Renseignements complémentaires.....                         | 9 |
| 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....       | 9 |
| 9.2 - Procédures de recours .....                               | 9 |

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :  
Travaux de rénovation de la chaufferie du bâtiment ABBAYE du campus de Cluny

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Le recours au marché global s'impose car il s'agit de prestations indissociables. En effet, l'ensemble des interventions est directement lié à la CVC et concerne principalement la chaufferie. Les travaux d'électricité sont étroitement associés au lot chauffage, tandis que les travaux de remise aux normes de la chaufferie restent limités, consistant essentiellement en des rebouchages de percements et à la mise en place de portes de chaufferie.

Sur ces fondements, le pouvoir adjudicateur décide de ne pas allouer le marché.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description                                 |
|----------------|---|
| 45331110-0     | Travaux d'installation de chaudières        |
| 45331100-7     | Travaux d'installation de chauffage central |

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 3 - Les intervenants

### 3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES D'AVEVENTURE

### 3.2 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

BUREAU VERITAS

### 3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucune coordination sécurité et protection de la santé, ni aucun plan de prévention ne sont prévus pour cette opération.

## 4 - Conditions relatives au contrat

### 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

### 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes (plans)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat par lot
- L'attestation de visite
- Fiche contact de l'entreprise (deux contacts minimums)
- Fichier questions-réponses
- Planning

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés  | Signature |
|---|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Non       |

|  |     |
|--|-----|
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail   | Non |
| Pouvoir habilitant le signataire à engager la société (KBIS de moins de 3 mois, délégation de pouvoir...)  | Non |
| Attestation de vigilance de l'URSSAF   | Non |
| Attestation de régularité fiscale à jour au 31 décembre de l'année précédente<br>Important : si votre société est société-fille d'une société-mère, merci de transmettre l'attestation fiscale à jour de la société-mère | Non |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés  | Signature |
|---|-----------|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non       |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels   | Non       |
| Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi           | Non       |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

| Libellés  | Signature |
|---|-----------|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes   | Non       |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)  | Non       |
| Le cadre de mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat | Non       |
| Fiches techniques des matériels   | Non       |
| L'attestation de visite   | Non       |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière et éliminée.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Les entreprises désirant se rendre sur le site devront s'adresser à :

Monsieur Frédéric BEY - Responsable Patrimoine du campus de Cluny  
Téléphone : +33385595314  
Mail : frederic.bey@ensam.eu

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :  
ENSAM DG/SACP

151 BOULEVARD DE L'HOPITAL  
75013 PARIS

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 8 - Examen des candidatures et des offres

## 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse ou qu'elle n'aboutisse pas à une modification substantielle.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères  | Pondération |
|---|-------------|
| 1-Prix des prestations  | 40.0        |
| 2-Valeur technique  | 40.0        |
| 2.1-Organisation, moyens humains (composition de l'équipe) affectés au projet   | 10.0        |
| 2.2-Méthodologie d'intervention et organisation des différentes phases des travaux, planning et délais d'exécution proposés | 15.0        |
| 2.3-Solutions techniques et qualités des matériels proposés (fiches techniques des matériels)                               | 15.0        |
| 3-Responsabilité sociétale dans le cadre du marché  | 10.0        |
| 3.1-Mesures prises en faveur de l'égalité Femmes/Hommes   | 3.0         |
| 3.2-Politique en matière de bien-être au travail pour le personnel en charge de l'exécution des prestations                 | 4.0         |
| 3.3-Mesures d'insertion des personnels éloignés de l'emploi et de la prise en compte du handicap                            | 3.0         |
| 4-Mesures environnementales mises en œuvre dans le cadre du marché  | 10.0        |
| 4.1-Gestion des déchets du chantier et de l'impact environnemental  | 3.0         |
| 4.2-Mesures mises en œuvre pour limiter les nuisances liées au chantier   | 3.0         |

| Critères   | Pondération |
|--|-------------|
| 4.3-Politique de réduction des émissions de GES et de consommations des énergies | 4.0         |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés (sous réserve d'un nombre suffisant). Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Ces négociations pourront se dérouler en plusieurs étapes prenant la forme d'échanges écrits (courriers, mails) et / ou d'entretiens au cours desquels de nouvelles propositions décrites et chiffrées pourront être apportées par les candidats ou demandées par le pouvoir adjudicateur. A ce titre le candidat est invité à produire une adresse mail permettant une correspondance certaine avec le pouvoir adjudicateur. Les nouvelles offres éventuellement remises en cours de négociation par les candidats ont valeur contractuelle quelle que soit la forme qu'elles empruntent. A l'issue de la négociation, les modifications seront formalisées dans les pièces contractuelles. Il est à noter qu'en cours de négociation tous les échanges et compte rendus d'audition portant sur les éléments techniques de l'offre du candidat sont considérés comme des additifs à celle-ci et que ceux portant sur des modifications du cahier des charges sont contractuels.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## 9 - Renseignements complémentaires

### 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### 9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :  
Tribunal Administratif de Paris

7 rue de Jouy  
75181 PARIS CEDEX 04

Tél : 01 44 59 44 00

Télécopie : 01 44 59 46 46  
Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :  
Tribunal Administratif de Paris

7 rue de Jouy  
75181 PARIS CEDEX 04

Tél : 01 44 59 44 00  
Télécopie : 01 44 59 46 46  
Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr